



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

Sébastien BERNARD
Priscillia KAYOKA
Emmanuel PARISIS

RAPPORT D'ÉVALUATION CONTINUE

Cluster Criminologie et Droit

Bachelier en Droit

Université de Namur (UNamur)

8 juillet 2024

Table des matières

Criminologie et Droit : Université de Namur	3
Synthèse	4
Introduction : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale.....	8
Critère A.....	9
Critère B.....	11
Critère C.....	13
Conclusion	15
Droit de réponse de l'établissement.....	16

Criminologie et Droit : Université de Namur

Contexte de l'évaluation

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2023-2024 à l'évaluation continue du bachelier en Droit dans le cadre du *cluster* « Criminologie et Droit ». Cette évaluation se situe dans la continuité de l'évaluation précédente de ce cursus, organisée en 2017-2018.

Dans ce cadre, le comité d'évaluation continue, mandaté par l'AEQES et accompagné par un membre de la Cellule exécutive, a mené une visite *in situ*, le 21 mars 2024 à l'Université de Namur. Le présent rapport¹ rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du dossier d'avancement remis par l'entité et à l'issue des entretiens, des observations réalisées et de la consultation des documents mis à disposition. Bien que l'objet de la présente évaluation continue soit le bachelier en Droit, la visite (et le rapport qui en découle) ne constitue pas une nouvelle évaluation complète du programme ; elle vise à mettre en lumière l'état de réalisation du plan d'action établi suite à la visite de 2017-2018 ainsi qu'un ensemble de recommandations en vue de l'amélioration de la culture qualité. En ce sens, le rapport comporte des éléments spécifiques au programme ainsi que des recommandations plus générales sur la gestion du programme, la démarche qualité qui s'y rapporte et la culture qualité.

Le comité des experts tient à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation. Il désire aussi remercier les autorités académiques et membres de la direction, les membres du personnel enseignant et les étudiants qui ont participé aux entrevues et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience.

Composition du comité²

- Sébastien Bernard, expert pair, président du comité
- Priscillia Kayoka, experte étudiante
- Emmanuel Parisi, expert en gestion de la qualité

¹ Dans ce rapport, le masculin est utilisé à titre épique.

² Un résumé du *curriculum vitae* des experts est disponible sur le site internet de l'AEQES : http://aeqes.be/experts_comites.cfm.

Synthèse

FORCES PRINCIPALES

- Existence d'une véritable culture de la qualité, portée par des valeurs clairement exprimées et réellement mises en œuvre
- Bonne articulation en matière de qualité entre les actions facultaires et universitaires
- Système qualité formalisé et comportant de nombreuses bonnes pratiques
- Richesse des services proposés par plusieurs cellules de l'établissement
- Maîtrise et renforcement des outils de gestion de la qualité depuis l'évaluation initiale
- Système qualité s'appuyant sur l'ensemble des parties prenantes, notamment à travers les organes représentatifs auxquels participent les étudiants
- Dynamisme perceptible de l'équipe pédagogique qui s'est traduit par la réalisation de nombreuses initiatives depuis l'évaluation initiale
- Richesses des ressources en ligne et documentaires

FAIBLESSES PRINCIPALES

- Attractivité réelle mais affaiblie par une offre incomplète car n'intégrant pas le niveau master en Droit
- Soutenabilité insuffisamment analysée des nombreux projets et initiatives
- Communication externe jugée perfectible malgré les efforts déjà réalisés
- Difficulté à quantifier l'impact de certaines initiatives prises
- Absence de formalisation des retours des milieux socio-professionnels

OPPORTUNITÉS

- Le maintien d'une demande importante et renouvelée de profils juridiques par le monde professionnel
- La combinaison d'une taille raisonnable et de la présence de centres de recherche créent une situation propice à expérimenter des pratiques innovantes en matière de pédagogie appliquée aux études juridiques

MENACES

- L'environnement de plus en plus concurrentiel de la formation juridique
- Le risque de ne pas se voir attribuer la possibilité de délivrer un master

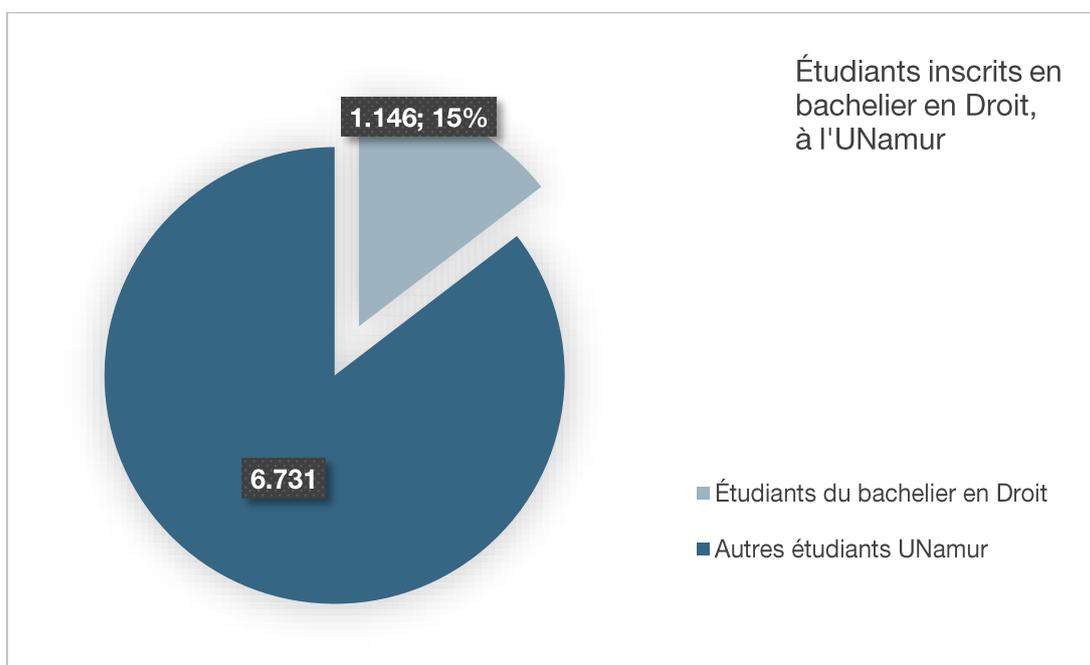
RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

- 1 Continuer à revendiquer un master en Droit à horaire de jour à Namur pour renforcer l'attractivité de la Faculté de Droit.
- 2 S'efforcer de mesurer précisément l'impact quantitatif des innovations pédagogiques.
- 3 Veiller à la soutenabilité des projets déjà développés ou projetés.
- 4 Formaliser davantage les liens avec les milieux socioprofessionnels, ces liens étant actuellement réels mais de nature plutôt informelle.
- 5 Réfléchir à la mise en place d'un programme en enseignement à distance.
- 6 Intensifier la communication externe.
- 7 Poursuivre la réflexion en cours pour améliorer les évaluations des enseignements par les étudiants.
- 8 Poursuivre les efforts pour le développement des cours en anglais et néerlandais.

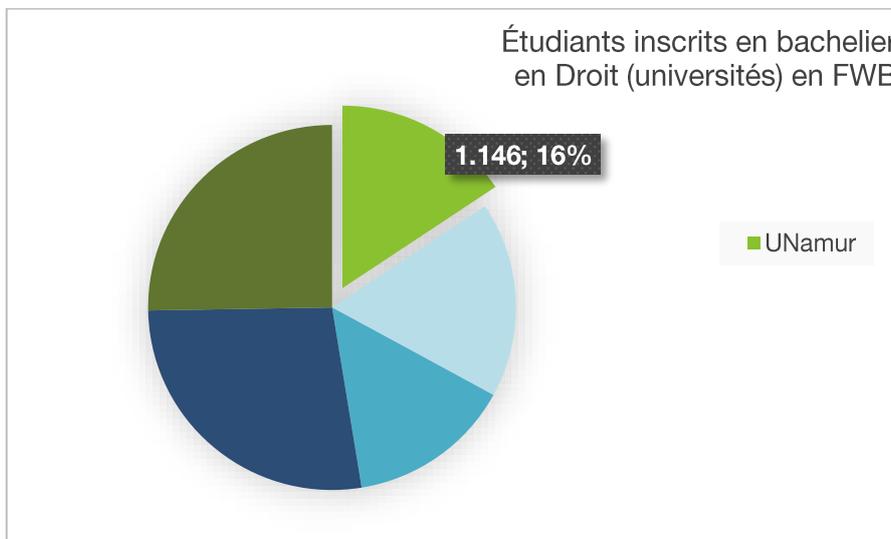
Présentation de l'établissement et du programme évalué

L'Université de Namur (UNamur), anciennement Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix, est une association sans but lucratif, fondée en 1831 par la Compagnie de Jésus qui en est le pouvoir organisateur. L'université se structure autour de sept facultés (droit, informatique, médecine, philosophie et lettres, sciences, sciences de l'éducation et de la formation – faculté dernièrement créée en 2023, sciences économiques, sociales et de gestion) et compte une école des langues vivantes. Située au centre-ville de Namur, l'UNamur fait partie du pôle académique de Namur ainsi que de l'alliance d'universités européennes Universeh (*European Space University for Earth and Humanity*), axée sur la thématique de l'espace. Le bachelier en Droit est ici proposé soit en horaire de jour, soit en horaire décalé.

En 2021-2022, 1.146 étudiants sont inscrits en bachelier en Droit sur un total de 7.877 inscrits à l'UNamur, soit 15% des effectifs.



Ces 1.146 étudiants de bachelier en Droit de l'UNamur représentent, par ailleurs, 16% des étudiants inscrits à ce même bachelier sur un total de 7.327 étudiants pour l'ensemble des universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB)³.



³ Source : CRef, année de référence 2021-2022.

Introduction : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale⁴

Depuis l'évaluation initiale du bachelier en Droit, les effectifs abrités par la Faculté de Droit de l'Université de Namur sont relativement stables. Un peu plus d'un millier d'étudiants sont accueillis pour le bachelier en horaire de jour. S'agissant du bachelier en horaire décalé, les effectifs se sont stabilisés autour de 120 étudiants depuis cinq ans après une augmentation rapide (68 étudiants en 2017, 101 en 2018). Les statistiques fournies en matière de diplômés du bachelier en horaire de jour montre que le nombre de diplômés, après avoir connu un pic en 2019-2020 (245 diplômés, probablement un effet covid) est revenu en 2021-2022 à un niveau comparable à celui où il était en 2018-2019 (177 et 174). Les fluctuations sont plus importantes au cours de la période examinée pour le nombre de diplômés en horaire décalé et atteignent 17 en 2021.

La période qui s'est écoulée depuis l'évaluation initiale a été marquée par plusieurs évolutions allant dans le sens d'une amélioration des moyens consacrés à la démarche qualité :

- recrutement d'une nouvelle coordinatrice qualité institutionnelle en 2018,
- évolution en 2020 de la Cellule qualité transformée en un Pôle d'accompagnement de la démarche qualité renforcé par l'engagement de nouveaux membres,
- lancement d'un projet de *Business Intelligence* (voir *infra* critère A),
- accélération de la transition numérique du fait de la crise sanitaire (déploiement de *Teams*, de *Microsoft 365*).

⁴ Source statistique : dossier d'avancement

Critère A

L'établissement/l'entité s'est engagé(e) dans une démarche d'amélioration continue adaptée à ses objectifs et s'appuyant sur des choix motivés, notamment en regard des recommandations de l'évaluation externe. Cette démarche est explicite et se fait avec la participation des parties prenantes, internes et externes à l'établissement/l'entité.

CONSTATS ET ANALYSES

Démarche d'amélioration continue : fonctionnement et caractère pérenne

- 1 Le fonctionnement du programme en droit bénéficie du système qualité institué depuis de nombreuses années au sein de l'Université de Namur. Celui-ci est solide et fondé sur des valeurs reconnues tendant à privilégier l'accompagnement personnalisé des étudiants au nom de la *Cura personalis* (v. *infra*, critère C). La cellule qualité a été consolidée depuis 2021 ; elle est aujourd'hui composée de quatre personnes.
- 2 Dans le cadre de la préparation de la présente évaluation continue, l'Université de Namur a fourni un plan d'action actualisé 2023 cohérent avec le bilan du plan d'action 2018-2019.
- 3 Les étudiants sont pleinement associés à la démarche qualité, notamment à travers les commissions de contact (réunissant le décanat, les enseignants, le personnel administratif et les délégués étudiants) d'une part et leur présence au sein du conseil facultaire d'autre part. Les premières permettent une remontrée rapide suivant une logique d'amélioration continue ; le second permet de les associer aux décisions telles que les révisions de programme. Les étudiants ont également été associés au processus d'autoévaluation dans le cadre de l'amélioration continue.

Stratégie et priorisation des objectifs de l'établissement et de l'entité

- 4 La recherche de la qualité des programmes délivrés occupe une place centrale dans la stratégie de l'établissement. Pour ce faire, il s'est doté de nouveaux outils de gestion de la qualité depuis l'évaluation initiale de 2018. Ainsi, a été déployé à partir de 2019 un plan de *Business Intelligence* permettant le recueil de données sur les parcours des étudiants. Il comporte également des indicateurs de performance et des outils de *reporting*.
- 5 En dépit de ces nouveaux outils, l'établissement éprouve des difficultés à quantifier l'impact des très nombreuses initiatives prises, même si certaines d'entre elles concernent à l'évidence un nombre important d'étudiants (par exemple, le développement de nouvelles méthodes d'apprentissages pour l'enseignement du droit civil ou du droit pénal).

Caractère explicite de la démarche d'amélioration continue

- 6 Le système qualité s'appuie sur des procédures bien formalisées et comportant de nombreuses bonnes pratiques telles que les réunions mensuelles des coordinateurs pédagogiques des différentes facultés avec le Service de Pédagogie Universitaire de la Faculté des Sciences de l'Education et de la Formation.
- 7 La démarche d'amélioration continue est explicite ; elle associe systématiquement les organes représentatifs et les étudiants rencontrés par le comité n'ont pas indiqué souffrir de difficultés de communication avec l'équipe pédagogique, louant au contraire sa disponibilité.
- 8 La procédure d'évaluation des enseignements par les étudiants (EEE) s'avère en revanche perfectible : en l'état, elle comprend, pour chaque cours, beaucoup de questions, y compris certaines sur l'examen...que les étudiants doivent renseigner avant de l'avoir passé ! En outre, les étudiants ne sont pas informés des conclusions qui sont tirées de ces enquêtes.

RECOMMANDATIONS

- 1 S'efforcer de mesurer précisément l'impact quantitatif des innovations pédagogiques.
- 2 Veiller à la soutenabilité des projets déjà développés ou projetés.
- 3 Poursuivre la réflexion en cours pour améliorer le taux de réponse aux EEE en privilégiant peut-être une évaluation par quadrimestre incluant seulement un nombre raisonnable de questions par cours et rectifiant la difficulté technique consistant à interroger sur l'examen avant qu'il ait eu lieu. En profiter pour apporter un feedback aux étudiants sur le devenir de ces EEE.

Critère B

Les évolutions apportées par l'établissement/l'entité contribuent à la dynamique d'amélioration du programme/cluster, en particulier au regard de sa pertinence, de sa cohérence interne, de son efficacité et de son équité. La communication de l'établissement/l'entité est actualisée en conséquence.

CONSTATS ET ANALYSES

Pertinence du programme

- 1 Le comité a pu faire le constat d'un dynamisme très perceptible de l'équipe pédagogique. Celui-ci s'est traduit par la mise en œuvre de nombreuses initiatives depuis l'évaluation initiale : perfectionnement du programme en horaire décalé, changement d'options, développement des compétences transversales (séances de *coaching*, prise de parole, expression écrite), essor des pratiques pédagogiques innovantes (par exemple, la mise en place du projet « fil rouge » visant à décloisonner les disciplines).
- 2 La Faculté de Droit de l'Université de Namur est aussi soit associée à de nouveaux projets, soit en réflexion sur d'autres. À défaut de porter elle-même un master - alors qu'elle aurait, selon le comité, non seulement les moyens mais aussi toute légitimité à le faire et que cela renforcerait sans nul doute son attractivité -, elle est en effet associée à la création d'un bachelier en Droit de jour par l'Université de Louvain à Charleroi. Si l'UNamur était autorisée à délivrer un master, elle pourrait également envisager d'abriter une année passerelle à horaire décalé, laquelle manque aux étudiants qui ont suivi un bachelier à horaire décalé à Namur et souhaitent poursuivre un master à horaire décalé à Louvain. Enfin, le développement d'un programme en enseignement à distance (de niveau master, dans certains des domaines de spécialité tels que les droits humains ou les droits de l'enfant ?) mériterait aussi d'être envisagé. Pour mener à bien la réflexion sur ces projets, il est important que l'Université développe sa capacité à évaluer leur soutenabilité (sur les plans financier, humain, matériel) et veille à l'adéquation de ses initiatives à ses forces.
- 3 La communication sur le programme a été améliorée, notamment par l'intéressante initiative consistant en la mise en place d'un réseau d'étudiants ambassadeurs.

Cohérence du programme

- 4 Le programme est régulièrement modernisé dans une logique d'amélioration continue. À titre d'exemple peut être cité l'effort réalisé pour améliorer les *soft skills* acquis dans le cadre de l'enseignement « Pratique contentieuse écrite et orale ».
- 5 D'une manière générale, la qualité du programme est également favorisée par la richesse des ressources à la disposition des étudiants, qu'il s'agisse des sources documentaires ou des ressources accessibles sur « webcampus » très apprécié. Les services proposés par plusieurs cellules de l'établissement (PUNCH (pédagogie universitaire namuroise en changement), Tice (technologies de l'information et de la communication au service de l'enseignement), Service audiovisuel) contribuent à la modernité des enseignements proposés.

- 6 Malgré l'augmentation sensible du nombre de stages optionnels, la communication gagnerait à être intensifiée pour encourager les étudiants à se saisir davantage de cette opportunité au cours de leur cursus.

Efficacité et équité du programme

- 7 De nombreux dispositifs d'aide à la réussite existent, à l'initiative tant de la Faculté que de l'Université. Le tutorat est notamment apprécié. Les étudiants semblent avoir une bonne connaissance de ces dispositifs mais l'établissement ne dispose pas toujours de données précises sur le nombre de personnes en bénéficiant.
- 8 Les besoins des étudiants en situation de handicap sont pris en compte, preuve de l'adéquation entre la valeur prônée concernant l'accompagnement individualisé et sa mise en œuvre pratique.
- 9 D'une manière générale, la disponibilité des enseignants est reconnue.

RECOMMANDATIONS

- 1 Continuer à revendiquer un master en Droit à horaire de jour à Namur pour renforcer l'attractivité du bachelier en Droit.
- 2 Réfléchir à la mise en place d'un programme en enseignement à distance.
- 3 Communiquer davantage sur la possibilité de réaliser un stage optionnel.
- 4 Poursuivre les efforts pour le développement des cours en anglais et néerlandais.

Critère C

La culture qualité de l'entité, au service de l'amélioration continue de son (ses) programme(s), s'appuie tant sur l'engagement individuel et collectif de toutes les parties prenantes que sur des procédures et des outils identifiés.

CONSTATS ET ANALYSES

Culture qualité de l'établissement et de l'entité

- 1 Le comité a constaté l'existence d'une véritable culture de la qualité, portée par des valeurs clairement exprimées, centrées sur l'accompagnement humain, personnalisé des étudiants. La proximité, la disponibilité et la réactivité de l'équipe pédagogique sont très appréciées par étudiants. La culture qualité irrigue tout le fonctionnement de l'établissement.
- 2 Même dans un domaine comme celui de l'évaluation des enseignements par les étudiants qui n'est pas exempt d'imperfections (cf., *supra*, critère A), la Faculté a le réflexe - révélateur de sa culture qualité - de tirer les leçons des enquêtes réalisées et d'engager un dialogue le coordinateur pédagogique et l'enseignant concerné.

Implication des parties prenantes

- 3 Les parties prenantes internes sont fortement impliquées tout au long de la démarche qualité, en particulier à travers les organes représentatifs de la Faculté de Droit.
- 4 La Faculté de Droit entretient de nombreux rapports avec les milieux professionnels, y compris de façon naturelle à travers la double activité de nombreux chargés d'enseignements. Ainsi, l'initiative pédagogique « fil rouge » dont l'objet principal est de décroïsonner les enseignements permet également de renforcer les liens avec la société. En revanche, la Faculté n'a toujours pas mis en place d'instance permettant de formaliser ces relations alors que la création - puis la réunion ne serait-ce qu'une ou deux fois par an - d'un conseil d'orientation rassemblant des représentants du milieu socio-économique consoliderait ces rapports.
- 5 Malgré les efforts déjà réalisés, la communication externe reste toutefois probablement perfectible pour rendre justement compte de la qualité de la formation dispensée en Droit à Namur.

Adéquation entre les valeurs et la qualité

- 6 Le comité a pu faire le constat d'une parfaite adéquation entre les valeurs affichées par l'Université de Namur et le fonctionnement de son programme en droit. Outre les multiples illustrations citées précédemment peuvent encore être mentionnés les efforts réalisés pour internationaliser le programme. L'instauration du parcours « 2+2+1 » (deux ans à l'UNamur, deux ans à l'Universiteit Hasselt, un an à l'étranger en Erasmus) ou encore le partenariat Erasmus BIP⁵ avec Lyon témoignent d'une bonne prise en compte du diagnostic établi lors de l'évaluation initiale et de l'habileté des solutions imaginées.

RECOMMANDATIONS

- 1 Formaliser davantage les liens avec les milieux socioprofessionnels, par exemple en instituant une instance de discussion avec ses représentants.
- 2 Intensifier la communication externe, notamment pour faire connaître des innovations telles que fil rouge au-delà du bassin namurois.

⁵ BIP, pour *blended intensive programmes* (ou programme intensif hybride), est un programme lié à Erasmus+ proposant une mobilité courte pour des cours allant de 3 à 6 crédits, à distance et sur place à l'étranger.

Conclusion

L'évaluation initiale réalisée il y a six ans avait déjà mis en évidence la qualité du programme de bachelier proposé à la Faculté de Droit de l'Université de Namur. La maturité du système qualité a permis une amélioration continue du programme à la grande satisfaction des interlocuteurs rencontrés par le comité. Deux éléments sont particulièrement marquants : d'une part, l'excellente articulation entre les initiatives de la Faculté et celles de l'Université d'autre part, l'adéquation entre les valeurs annoncées et le fonctionnement quotidien.

Parmi les projets importants à venir, il convient de mentionner le développement d'un nouvel outil de gestion du parcours des étudiants (Sigale) ainsi qu'un nouveau site internet. Le comité considère par ailleurs que les étudiants en droit de l'Université de Namur mériteraient de pouvoir suivre un master sur place : la qualité du programme de bachelier donne toute légitimité à la Faculté de Droit de Namur pour le délivrer.

Droit de réponse de l'établissement

Insérer ici le logo de l'établissement

Évaluation continue
Criminologie et Droit
2023-2024

Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel :

La faculté de droit remercie les experts pour la qualité de leur rapport, qui reflète la qualité des échanges lors de la visite.

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Partie du rapport (A, B ou C)	Observation de fond

Nom, fonction, date et signature de l'autorité académique dont dépend l'entité

CALETTE-BASECQZ
Nathalie Doyenne
27/6/2024

Nom, date et signature du coordonnateur de l'autoévaluation

DESIÈRE CURÉ
27/6/2024